

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

REPERE Réseau Périnatal Réunion

Association Loi 1901

Siège social : 115 D, Allée de Montaignac
97427 ETANG-SALE LES HAUTS

SIRET / APE : 440 137 750 00038 / 9499Z

Sur les comptes clos au

31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS REPERE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REPERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie intitulée « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers à compter du 1^{er} janvier 2025.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Paul, le 23 mars 2026

C2A, Commissaire aux Comptes

A blue ink signature, appearing to be 'S. Robert', written in a cursive style.

Sébastien ROBERT, associé

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	13 061	13 061		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	42 906	42 906		
Autres immobilisations corporelles	149 303	107 259	42 044	52 967
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	4 500		4 500	2 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	14 994		14 994	
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 432		3 432	3 432
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	228 196	163 226	64 970	58 399
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				356
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 497	2 767	24 730	22 178
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	26 181		26 181	15 517
Charges constatées d'avance	4 423		4 423	2 962
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	381 026		381 026	477 421
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	439 127	2 767	436 361	518 434
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	667 323	165 993	501 330	576 833

Bilan passif

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	398 619	352 408
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-25 960	46 210
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	372 659	398 619
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	17 220	59 002
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	17 220	59 002
Provisions pour risques	2 060	2 060
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	2 060	2 060
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	60	470
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 381	64 244
Dettes fiscales et sociales	37 951	52 339
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		100
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	109 392	117 152
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	501 330	576 833

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	15 863	16 457
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	122 642	151 665
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	618 594	656 469
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	450	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		20 978
Utilisations des fonds dédiés	41 782	9 742
Autres produits	2 173	4 253
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	801 504	859 563
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	301 429	246 060
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	6 474	6 391
Salaires	354 829	370 112
Cotisations sociales	139 526	135 839
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 149	15 968
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		2 767
Reports des fonds dédiés		31 406
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	9 328	4 810
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	827 735	813 353
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 26 231	46 210
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	271	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	271	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	271	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	- 25 960	46 210
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	801 775	859 563
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	827 735	813 353
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	100 400	84 300
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	100 400	84 300
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	100 400	84 300
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	100 400	84 300
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 25 960	46 210

Annexe



Principes et méthodes comptables

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règlement comptable

Description de l'entité

PRESENTATION DE L'ENTITE - Article 431-2 du règlement ANC 2018-06

Créé en 2001 à La Réunion, Repère, constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, est un réseau de santé en périnatalité.

Repère est donc une structure de coordination, d'appui et d'évaluation dans le champ de la santé périnatale, placée sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé de la Réunion (ARS) qui tire ses missions de l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique qui précise que « les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique. Ils procèdent à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de leurs services et prestations.»

Dans ce cadre, Repère œuvre en collaboration avec les acteurs de la périnatalité à La Réunion, pour :

- Harmoniser et optimiser la prise en charge des femmes enceintes, du couple et de leur enfant,
- Participer à l'amélioration constante des indicateurs réunionnais de la périnatalité.

L'équipe du Repère, sans jamais se substituer aux professionnels de premier recours se compose de tous les acteurs oeuvrant dans le secteur de la périnatalité, à savoir, les Sages-femmes, Gynécologues obstétriciens, Gynécologues médicaux, Anesthésistes-Réanimateurs, SMUR, SAMU, Urgentistes, Pédiatres, Médecins Généralistes, Radiologues, Echographistes, Biologistes, Généticiens, Fœto-pathologistes, Puéricultrices,

Auxiliaires de Puériculture, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Diététiciens, Psychiatres, Psychologues, Pédopsychiatres, Consultants en addictologie, Infirmiers, et tous les Acteurs Sociaux. Ces professionnels peuvent aussi bien travailler en milieu hospitalier, au sein de cliniques privées, en cabinet libéral, auprès de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qu'en milieu associatif.

Dans un objectif d'amélioration et de renforcement de la qualité et de la sécurité de la prise en charge en périnatalité, le Repère contribue à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale, en déclinant des actions issues de l'analyse des indicateurs en périnatalité. L'équipe du Repère, met notamment en place et coordonne différentes actions :

1/ L'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'équipe du Repère vient en aide aux professionnels de santé sur demande, sans jamais se substituer aux professionnels de premier recours.

Le professionnel référent est alors au centre de la prise en charge. Repère intervient dans la coordination des parcours de santé difficiles en coordonnant l'établissement d'un plan personnalisé de soin (PPS) validé par le professionnel de santé référent, et en assure à la fois le suivi et

sa bonne observance en garantissant la mise en lien des professionnels par la transmission des informations (suivi des rendez-vous de la patiente, transmission des comptes rendus d'hospitalisation,...)

2/ FORMATION DES PROFESSIONNELS

L'équipe du Repère assure aussi bien des formations en simulation "Basse Fidélité" comme la réanimation du nouveau né sur site et prise en charge de l'hémorragie du post-partum, que des séminaires de formation, des Enseignements post-universitaires (EPU) que la mise en place d'ateliers pratiques sur des thèmes tels que le Diplôme Inter Universitaire (DIU) ou les frottis cervico-vaginaux (FCV)...

3/ DÉMARCHES QUALITÉ

L'équipe du Repère peut aussi bien assurer des missions d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP), de Revue de Mortalité Morbidité (RMM) ou d'Agrément des échographistes. Repère réalise sur demande des audits cliniques ciblés ou encore se charger de la

rédaction et de l'évaluation des protocoles régionaux.

**COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Pour réaliser ces missions habituelles, l'association REPERE peut compter sur un effectif moyen de 6 collaborateurs et se voit octroyer une dotation de fonctionnement, de son autorité de tarification, l'ARS de la Réunion, qui s'élève pour l'exercice 2025 à près de 608 K€.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2022-06, les conventions comptables respectent également les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2014-03 et 2018-06.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

**COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'association a opéré un changement de méthode comptable conformément à la réglementation applicable pour l'exercice 2025.

A ce titre, le changement de réglementation appliqué de manière prospective impacte la présentation des comptes de la manière suivante :

- Retraitement des éléments entrant dans le résultat exceptionnel avant l'application du Règlement en résultat courant.
- Suppression de la technique de transferts de charge qui ont été comptabilisés conformément à la nouvelle réglementation en vigueur

Postes du bilan et du compte de résultat

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	13 061			13 061
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	46 126		3 220	42 906
Autres immobilisations corporelles	152 650	5 226	8 573	149 303
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 000			4 500
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés		14 994		14 994
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 432			3 432
TOTAL	217 269	20 220	11 793	228 196

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			13 061			13 061
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outill...			46 126		3 220	42 906
Autres immobilisations corporelles			99 683	16 149	8 573	107 259
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			158 870	16 149	11 793	163 226

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	2 767			2 767
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	2 767			2 767

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	3 432	3 432		
Clients douteux				
Autres créances clients	27 557	27 557		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	2 872	2 872		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	91	91		
Divers	21 894	21 894		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 325	1 325		
Charges constatées d'avance	4 423	4 423		
TOTAL	61 593	61 593		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	4 423	
TOTAL	4 423	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	-113 064				-113 064
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	465 473	46 210		749	511 683
Excédent ou déficit de l'exercice	46 210	-46 210		25 960	-25 960
TOTAL	398 619			26 709	372 659
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	398 619			26 709	372 659

Le compte "1150000 - Résultat sous contrôle de tiers financeurs" comprend les résultats de la gestion contrôlée des trois dernières années du CPOM ainsi que le déficit contrôlé de l'exercice 2022 contractés avec l'ARS et se décompose ainsi :

**COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ARS Réseau FIR - Excédent 2018 : + 11 037 €
 ARS Réseau FIR - Déficit 2019 : - 21 387 €
 ARS Réseau FIR - Déficit 2020 : - 16 653 €
 ARS Réseau FIR - Déficit 2021 : - 10 578 €
 ARS Réseau FIR - Déficit 2022 : - 75 436 €
 ARS Réseau FIR - Déficit 2023 : - 46.88 €
 ARS Réseau FIR - Déficit 2024 : - 749.13 €
 ARS Réseau FIR - Déficit 2025 : - 52 116.79 €
 SOIT UN TOTAL DEBITEUR D'UN MONTANT DE : - 165 930 €

Conformément à l'analyse du résultat détaillé de la présente annexe, le déficit de l'exercice 2025 de 25 960.03 € se décompose en :

▫ Excédent relevant de la gestion propre : + 27 549.33 €
 ▫ Déficit sous compétence du financeur REGION : - 1 392.57 €
 ▫ Déficit sous compétence du financeur ARS : - 52 116.79 €

Cet état de fait induit qu'au 31 décembre 2025, l'ensemble des résultats cumulés sur les années 2018 à 2025, sous compétence du financeur principal, à savoir, l'Agence Régionale de Santé de la Réunion, représente un déficit total de 165 930 € qui n'a fait l'objet d'aucune reprise par l'autorité de tarification.

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
ARS EVA	16 677	2 646	1 582			1 064	
ARS INVEST MANNEQUINS	17 788	25	25				
ARS INVEST MOBILIERS	1 408	392	201			191	
ARS INVEST MANNEQUINS	38 549	13 715	6 037			7 678	
ARS INVEST SALLE REUNION	19 383	10 067	2 531			7 536	
ARS SUBV FIR 2024		31 406	31 406				
TOTAL	93 805	58 251	41 782			16 469	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
ACTION BERCEAU	500	500				500	
ACTION CARTES	250	250				250	
TOTAL	750	750				750	
TOTAL GÉNÉRAL	94 555	59 001	41 782			17 219	

Les fonds dédiés restant en compte au 31/12/2025 pour un total de 16 469€ couvre des dépenses d'investissement.

Ces fonds dédiés seront utilisés à hauteur des dotations aux amortissements des biens qu'ils financent jusqu'à la fin de la durée d'utilisation de ces biens. Ces fonds dédiés sont donc entièrement fléchés et utilisés.

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	2 060				2 060
TOTAL	2 060				2 060

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	71 381	71 381		
Personnel et comptes rattachés	8 789	8 789		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	27 337	27 337		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 825	1 825		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	109 332	109 332		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		607 594	11 000			618 594
Subventions d'investissement						
TOTAL		607 594	11 000			618 594

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	65 182	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	8 789	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	2 655	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	3 189	
TOTAL	79 815	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 682	
TOTAL	2 682	

**COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	5 859	
Afférents aux services autres		
TOTAL	5 859	

Contributions volontaires en nature
BENEVOLAT

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983) (Règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018)

Pour mener à bien ses missions, l'association REPERE s'appuie sur un grand nombre de bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement.

Afin de valoriser le bénévolat dans ses comptes au titre de l'exercice 2025, l'association a valorisé les heures de présence selon un tarif horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant à la rémunération prévue selon la qualité de l'intervenant. Il a ainsi été déterminé trois catégories d'intervenant selon le niveau de qualification :

- GROUPE 1 : EXPERTISE, il s'agit des spécialistes et Professeurs ayant un niveau de qualification élevé dans le domaine de la périnatalité.

Le tarif horaire charges sociales et fiscales comprises retenu est de 300 €.

- GROUPE 2 : FORMATEURS QUALIFIES, il s'agit des Docteurs possédant un niveau de formation suffisant pour animer des formations pour le Réseau REPERE. Le tarif horaire charges sociales et fiscales comprises retenu est de 200 €.

- GROUPE 3 : FORMATEURS regroupant les Sages femmes possédant un niveau de formation et d'expérience professionnelle permettant d'intervenir dans le cadre des formations proposées par le Réseau REPERE.

Le tarif horaire charges sociales et fiscales comprises retenu est de 100 €.

Sur la base de ces éléments et du nombre d'heure de bénévolat au titre de l'exercice 2025 qui a été de 381 heures, la valorisation totale du bénévolat est de 100 400 €.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REPERE

Réseau Périnatal Réunion

Association Loi 1901

Siège social : 115 D, Allée de Montaignac
97427 ETANG-SALE LES HAUTS

SIRET / APE : 440 137 750 00038 / 9499Z

Sur les comptes clos au

31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

REPERE

Exercice clos 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

PERSONNES CONCERNEES	NATURE DE LA CONVENTION	Charges comptabilisées	Produits comptabilisés
Dr Marc GABRIELE, président de l'association REPERE	Remboursement frais de déplacement et divers pour l'exercice 2025. Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025.	400,22 €	
Dr Anne-Laure COSTA, vice-présidente de l'association REPERE	Honoraires versés au titre de la préparation et l'animation des formations "IVG médicamenteuse en ville" + remboursement inscription congrès + cotisation CNGOF pour l'exercice 2025. Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025.	2 158 €	
Dr. Anthony GRONDIN, membre de l'association REPERE	Salaires versés pour la préparation et l'animation de formations en "Réanimation du nouveau-né en salle de naissance" et pour l'analyse et l'animation de plusieurs RMM pour l'exercice 2025. Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025.	4 255,99 €	

Fait à Saint Paul, le 23 mars 2026

C2A, Commissaire aux Comptes



Sébastien ROBERT, associé